

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : huit

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy – M. MAGNIN Didier - M. LAMIDIEU Lionel – M. AURIERE André -
M. PAGET Olivier – M. GIRINAL Jean Marc – Mme Lucienne GUENOT –
Mme GAUTHEROT Annick.

Absents excusés : M. MILLET Hervé - Mme COSTILLE Brigitte

Mme GUENOT Lucienne a été élue secrétaire.

Date de convocation : 21 novembre 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 octobre 2018 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 octobre 2018 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Forêt : travaux sylvicoles, programmation 2019 :

Le Maire présente la liste des travaux d'entretien à réaliser dans la forêt communale en 2019, évalués par l'ONF:

- parcelle 1 : broyage avant régénération, 630.00 € HT,
- parcelle 25R : dégagement de plantations, 2 340 € HT,
- parcelles 4 et 5R : ouverture de cloisonnement, 596.25 € HT.

Dans un souci de bonne gestion de la forêt communale, le Maire propose de réaliser ces travaux en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste des travaux proposés pour un montant total de 3 566.25 € HT et autorise le Maire à signer les devis correspondant.

3/ Délégation de signature relative aux reprises d'alignement en application du Plan d'Occupation des Sols :

Le Maire rappelle la délibération n°5 du 22 avril 2014 dans laquelle le Conseil municipal lui avait accordé certaines délégations pour la durée de son mandat.

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il est possible de déléguer au Maire le pouvoir de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme. Le Maire sollicite l'autorisation de bénéficier de cette délégation au titre des reprises d'alignement ou de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne délégation de signature au Maire pour toute la durée de son mandat, en complément des délégations précitées, pour les reprises d'alignement et tout document relatif au bornage de la voirie communale ou des parcelles communales.

4/ Préparation de la réunion avec la Communauté de Communes du Pays Riolais ayant pour objet le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le Maire invite l'ensemble des conseillers à participer à la réunion prévue le 29 novembre à 18H00 à la Communauté de Communes du pays Riolais, avec le cabinet URBICAND qui a en charge l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Maire rappelle que pour assurer le développement de la commune et gérer une croissance de la population, pour les 15 années à venir, évaluée à 2.50% par an, le périmètre constructible sera de l'ordre de 5 hectares. La réflexion doit intégrer les projets en cours et les zones en extension devront être cohérentes avec la volonté municipale de modifier le tracé de la route départementale.

Par ailleurs le terrain de sport actuel devant connaître une autre destination, il est nécessaire également de prévoir dans le PLUI, un nouvel emplacement. Sur ce point, le Conseil, après échanges, propose de constituer une réserve foncière, rue des Vignes.

5/ Questions diverses

Le Maire transmet les remerciements de la Présidente de l'ADAPEI pour « l'opération brioches 2018 ». 718 euros ont été collectés auprès des habitants de la commune. Merci aux donateurs et aux collecteurs.

Le Maire indique que le devis pour insonoriser la salle de l'ancienne école par la mise en place d'un faux plafond s'élève à environ 3 500 €. L'association RECRE'ACTION qui utilise cette salle, notamment pour les cours de guitare, propose de participer au financement de ces travaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 décembre à 20H00